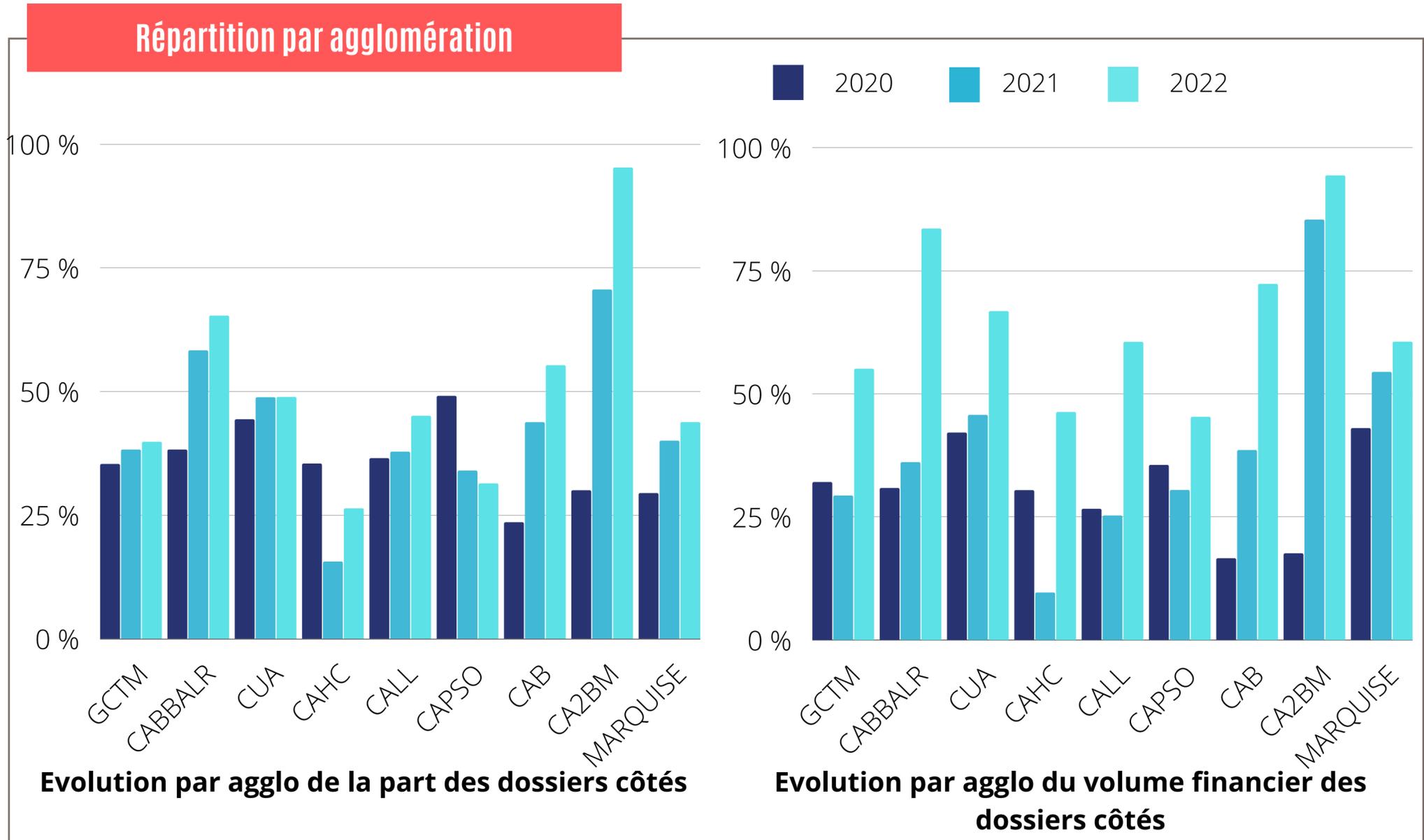
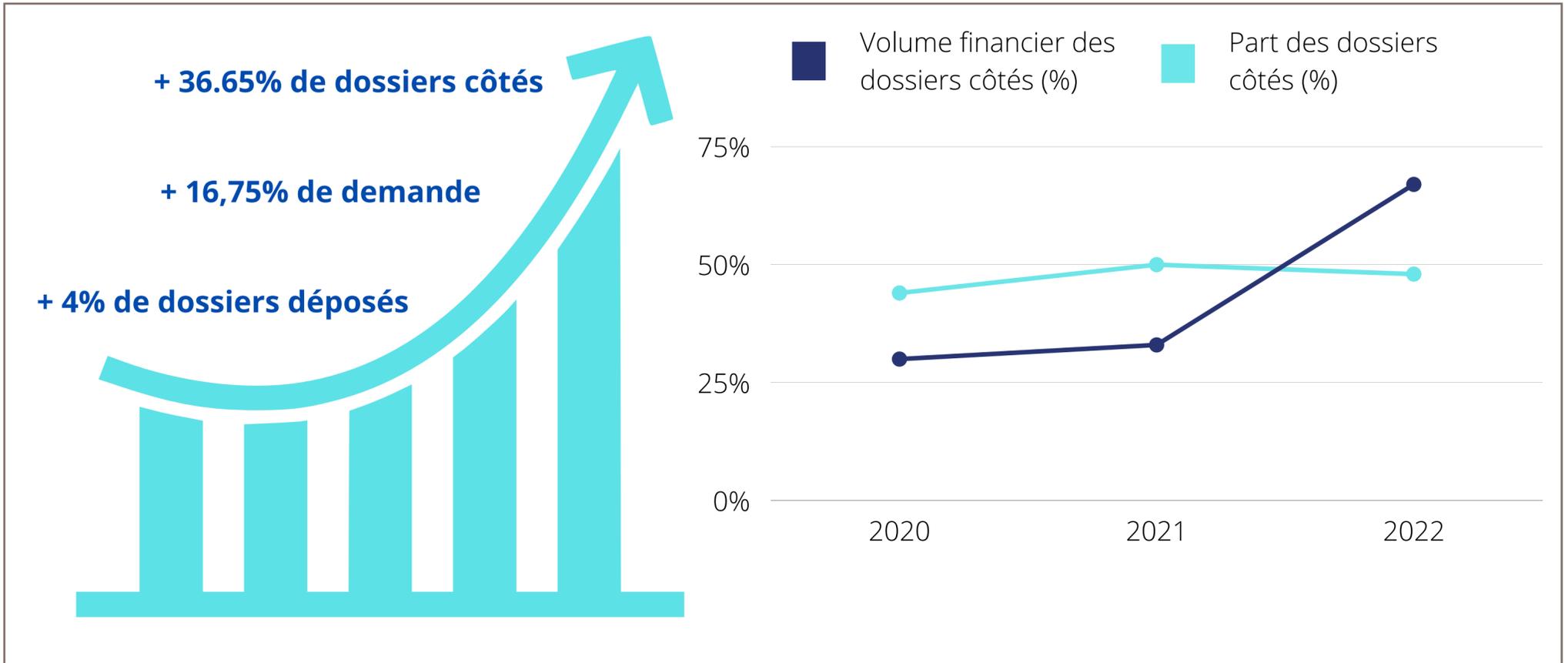




EVALUATION DES CONTRATS DE VILLE

BILAN APPROCHE BUDGETAIRE INTEGREE
EVOLUTION 2020 - 2022

Avant les comités de financeurs

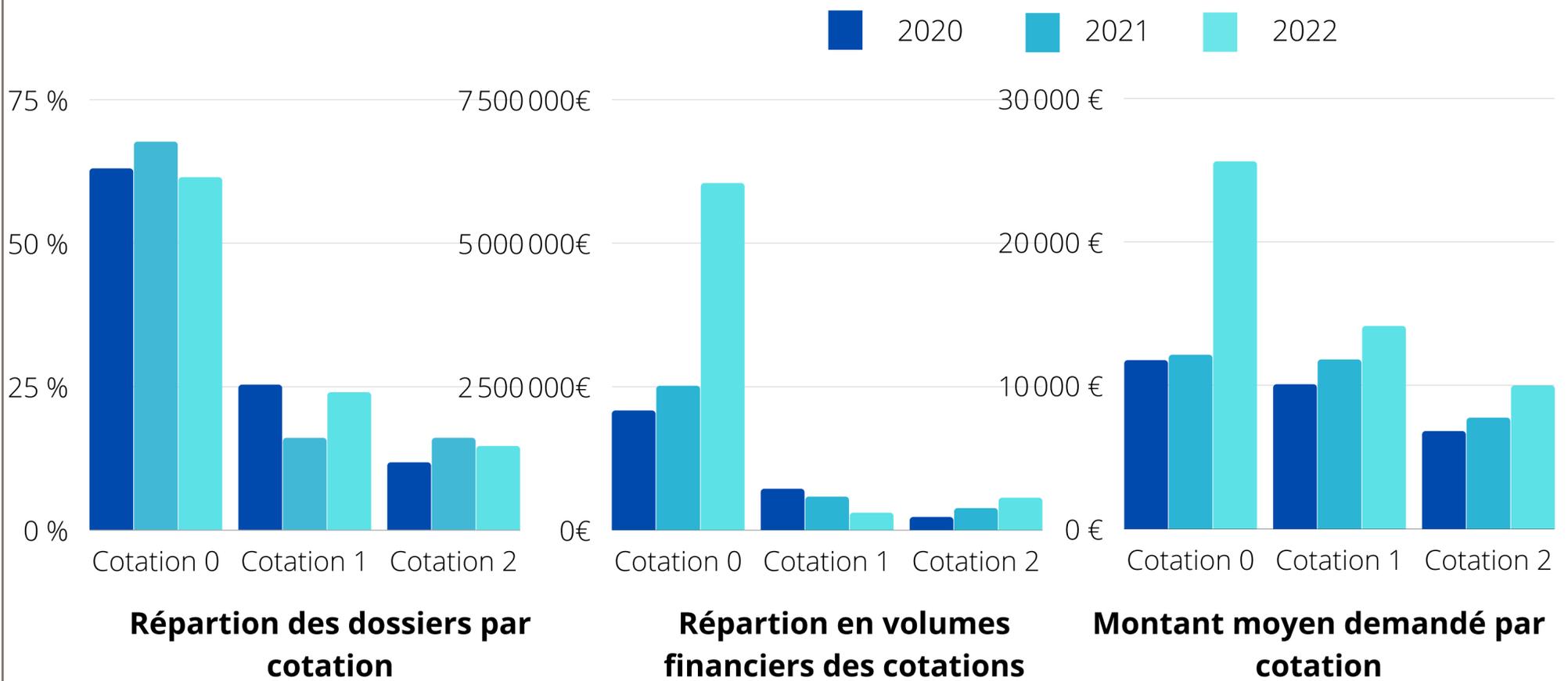


Répartition par cotation

MEMO :

Cotation 2 : Actions correctrices **Cotation 1** : Actions qui intègrent l'égalité femmes / hommes

Cotation 0 : Actions qui ne prennent pas en compte l'égalité



Analyse

On note une forte progression de la cotation sur les territoires de la CABBALR, la CAB et la CA2BM, portant à +50% des dossiers côtés.

Seuls 2 territoires enregistrent une diminution de la cotation : la CAHC et la CAPSO. Tout en restant au dessus des 25 %.

En volume budgétaire, 2 agglomérations ont + de 75% de demande côtés : la CABBALR et la CA2BM. La CAB s'en approche. La CAHC et la CAPSO sont à - de 50 % de demande côtés.

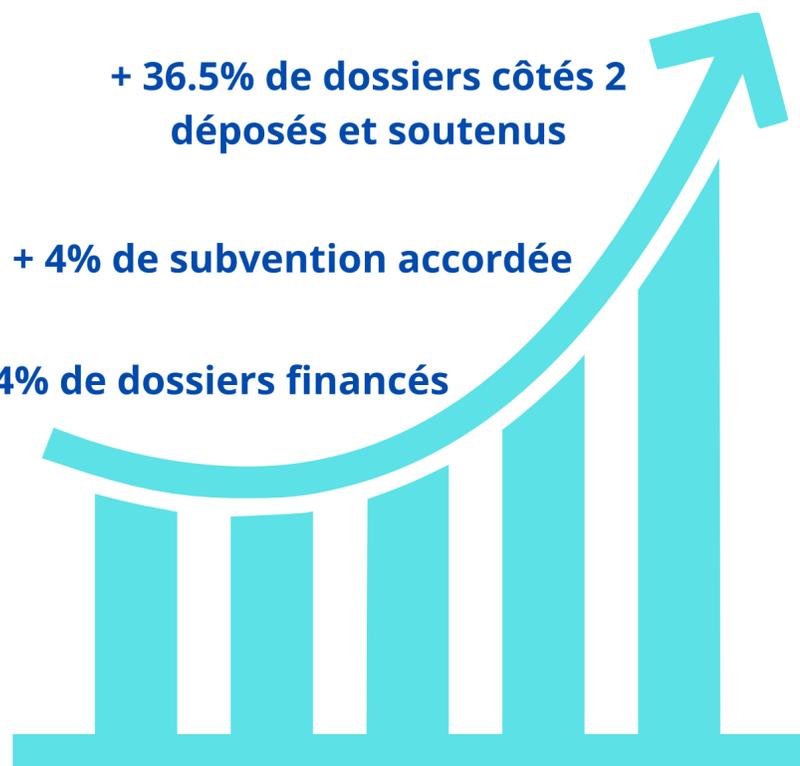
Pour mémoire, l'objectif de cet exercice est d'amener plus d'opérateurs en cotation 1. Une progression mesurée est constatée sur les 3 dernières années, tant en nombre de dossiers qu'en volume financier. Elle reste à confirmer.

A la sortie des comités de financeurs

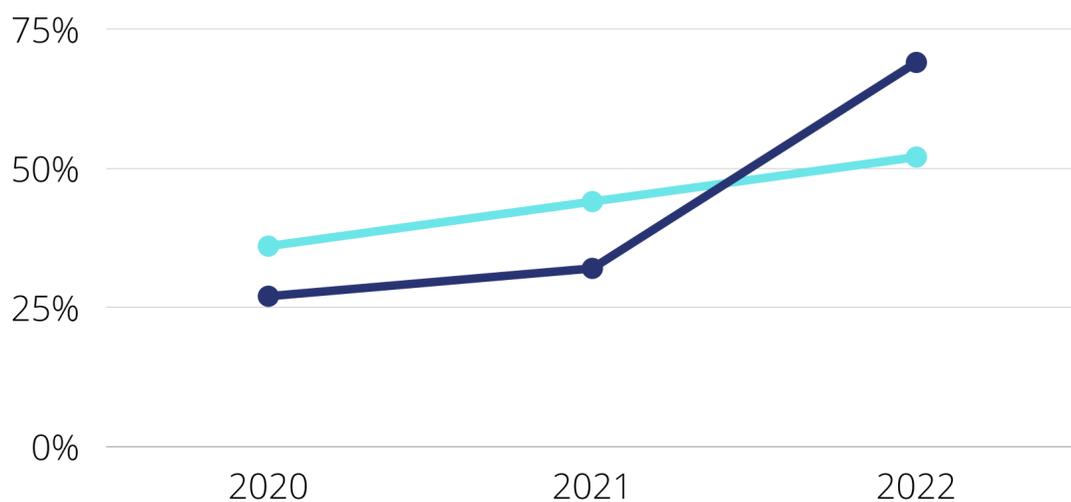
+ 36.5% de dossiers côtés 2 déposés et soutenus

+ 4% de subvention accordée

- 4,34% de dossiers financés

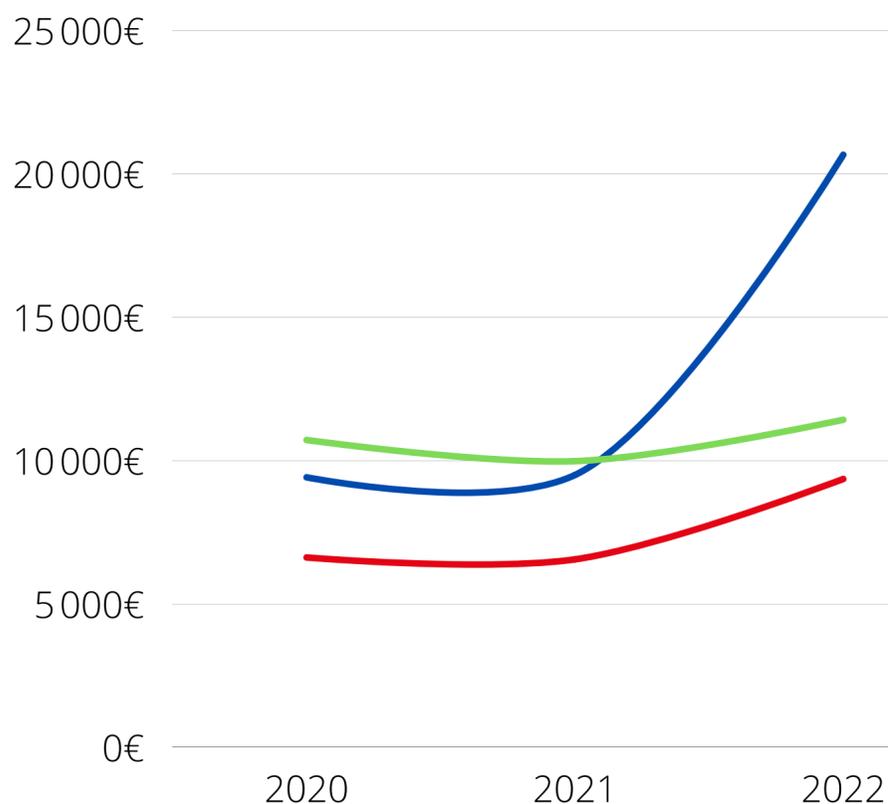


■ Volume financier des dossiers côtés (%) ■ Part des dossiers côtés (%)

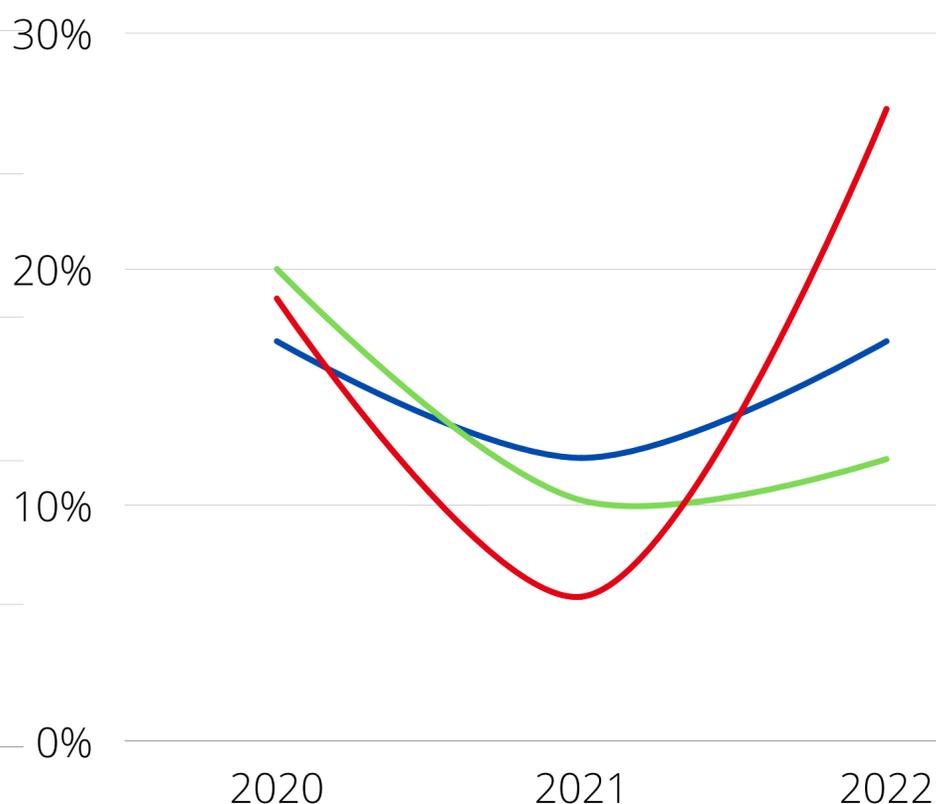


Evolution des montants moyens accordés et taux de rejets par cotation

■ Cotation 0 ■ Cotation 1 ■ Cotation 2



Evolution des Montants moyens accordés par cotation



Evolution du taux de rejet par cotation

Analyse

L'exercice 2022 intègre les PRE, ce qui impacte directement l'évolution des volumes financiers côtés. En effet, le montant moyen de financement d'un PRE est 85 714 €.

Les montants demandés de subvention progressent tous positivement même si ceux des cotations 1 et 2 restent inférieurs à la demande globale qui est respectivement de 12 052 € pour 2020, 12 426 pour 2021 et 12 526 pour 2022.

Enfin, en terme de rejets, seul l'exercice 2021 est positif pour les cotations 1 et 2 puis que le taux de rejet moyen pour cette année est de 15.71 %. L'exercice 2022 rejette 1/4 des dossiers côtés 2.